

Programme Urbain Partenarial (PUP)

Retrouvez tous les PUP du territoire de Grand Lac ici.

Publié le 26 décembre 2023 Dernière modification le 27 octobre 2025

Qu'est-c'est le PUP?

Le PUP, Programme Urbain Partenarial, est un contrat librement négocié entre la collectivité compét ente en urbanisme (Grand Lac) et un opérateur pour financer tout ou partie des équipements publics nécessaires à l'opération d'aménagement. Il revient ensuite à la collectivité locale de les réaliser pour répondre aux besoins induits par la future opération d'aménagement d'initiative privée.

Sa caractéristique première est d'être formalisé par convention directement négociée et conclue entre les futurs auteurs d'opérations de construction (promoteurs, aménageurs, lotisseurs ou propriétaires f onciers) et les collectivités locales. La convention fixe toutes les modalités de participation au finance ment des équipements publics, notamment les montants et les délais de paiement.

L'application d'un PUP exonère de fait de la part communale (ou intercommunale) de la taxe d'aménage ment pour une durée maximale de 10 ans fixée dans la convention de PUP. *Textes de référence : articles L332-11-3, L332-11-4 et R332-11-4 du code de l'urbanisme.*

Commune du Montcel - PUP « Prés Michard - La Pilleuse »

La commune du Montcel a sollicité Grand Lac pour la signature d'une convention de PUP sur le secte ur « Prés Michard - La Pilleuse ». La convention a pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par la commune est rendue nécessaire par l'opération de construction à destination d'habitation, s'agissant de l'extension du réseau électrique.

<u>La convention signée des trois parties en avril 2019 (M. le président de Grand Lac, M. Charles Favrin e t SAS Thuillier & Thuillier) est disponible en téléchargement ici.</u> Elle est également consultable au siè ge de Grand Lac et à la mairie du Montcel.





- > Les PLUi du territoire
- > RLPI
- > SPR



GRAND LAC COMMUNAUTÉ D'AGGL OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.